



Groupement de Coopération Sanitaire
-
Réseau OncoCentre

Charte du réseau

Janvier 2011

Article 1. Définition des engagements des personnes (physiques et morales) intervenant à titre professionnel ou bénévole

Les acteurs du réseau, qu'ils interviennent à titre professionnel ou bénévole, individuel ou institutionnel, participent à la prise en charge des patients atteints de cancer.

Ils agissent dans leur sphère de compétence et d'attribution, en pleine indépendance professionnelle et dans le cadre de leur propre responsabilité.

Leur appartenance au réseau se traduit par des engagements clairs, auxquels ils souscrivent de façon formalisée.

Ainsi les acteurs du réseau s'engagent :

- à participer aux actions du réseau, dans la mesure de leur mission, de leurs organisations et de leur mode de fonctionnement particuliers,
- à respecter les procédures, protocoles, recommandations... déterminés par le réseau, ainsi que ses outils méthodologiques (dossier communicant de cancérologie ...),
- à participer aux séances de travail, échanges... du réseau,
- à installer et utiliser le système d'information propre au réseau,
- à produire des éléments d'activité destinés à l'évaluation,
- à se soumettre à toute démarche de qualité et d'évaluation déterminée par le conseil scientifique,
- à tenir compte des données et informations transmises par les autres acteurs du réseau afin d'assurer la coordination des intervenants et le suivi des prises en charge.

Les acteurs de soins du réseau s'engagent en outre :

- à installer et utiliser le système de transfert de l'information médicale selon les préconisations du réseau,
- à réaliser (sauf exception motivable) les orientations et la prise en charge des patients, à l'intérieur du réseau, selon les procédures définies pour la graduation des niveaux de soins.

Article 2. Rappel des principes éthiques dans le respect desquels les actions sont mises en œuvre

Les membres du réseau souhaitent promouvoir et favoriser une démarche de prise en charge globale, médicale, éducative, psychologique et sociale, des patients atteints de cancer résidant en région Centre.

Ils souhaitent coordonner leurs interventions, afin que chaque patient bénéficie d'un suivi continu, adapté à ses besoins et régulièrement réévalué.

Ils s'engagent à ne réaliser aucune discrimination entre les patients, et à délivrer à chacun d'entre eux des soins de qualité évalués et conformes aux règles de bonne pratique et aux recommandations.

Ils interviennent dans le cadre des valeurs déontologiques qui s'appliquent à eux, et témoignent, en toutes circonstances, de respect de l'être humain. Ils observent strictement, en dedans comme en dehors du réseau, le secret et la discrétion professionnelle.

Ils s'attachent à respecter le libre choix des patients, à leur délivrer toutes les informations, tant sur leur état de santé et sur la prise en charge qui leur est proposée, que sur les caractéristiques et le fonctionnement du réseau.

Ils recherchent systématiquement le consentement éclairé du patient et sa participation active à sa propre prise en charge.

Ils s'engagent à une démarche d'échange et de progrès, fondée sur le partage d'expériences, sur l'échange de pratiques, sur la formation et l'information, sans pour autant que leur indépendance et leur responsabilité professionnelles en soient altérées.

Les membres du réseau s'engagent à ne pas solliciter l'indemnisation de leur temps passé en réunion.

Article 3. Eléments relatifs à la qualité des actions du réseau

La qualité de la prise en charge des patients est l'objectif principal des acteurs du réseau OncoCentre.

La mise en œuvre de ce but repose sur une double démarche :

- l'observation et l'application à chaque patient des recommandations et consensus scientifique, ainsi que des préconisations à caractère qualitatif du plan de mobilisation nationale contre le cancer de 2003 et de 2009.

A ce titre, sont notamment développés :

- les processus de coordination régionale au sein du réseau,
- l'organisation et la diffusion d'outils communs (système d'information, dossier communicant, guides de bonnes pratiques, réunions de concertation pluridisciplinaire, programme personnalisé de soins, intégration des médecins généralistes, recommandations de pratiques cliniques, soins à domiciles, soins de support ...),
- la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la qualité fondées sur une pratique évaluative, visant à apprécier :
 - l'efficacité des outils, procédures... du réseau,
 - la prise en charge de chaque patient,
 - l'activité et l'impact du réseau lui-même,
 - l'épidémiologie régionale des cancers.

Dans ce but, des indicateurs chiffrés sont suivis :

- données d'activité du réseau,
- données épidémiologiques observées,
- nombre d'acteurs adhérents / participants,
- nombres d'actions spécifiques.

Les 3C adressent leur rapport d'activité chaque année au réseau régional. En cas de dysfonctionnement constaté, ils s'engagent à définir les actions correctives souhaitables, en lien avec le réseau OncoCentre, à les mettre en application et à les évaluer.

Article 4. Eléments relatifs aux actions de formation

Le réseau OncoCentre est promoteur et organisateur d'actions de formation portant sur les différents sujets relatifs à la prévention, au dépistage, au diagnostic et au traitement des cancers.

Ces actions peuvent être réservées aux acteurs du réseau, mais elles peuvent être aussi ouvertes à d'autres publics (professionnels ou grand public).

Le réseau entretient par ailleurs des liens partenariaux avec la Faculté de Médecine de Tours, ainsi qu'avec les sociétés savantes nationales, les instituts de formation des professionnels de santé.

Article 5. Modalités de partage de l'information dans le respect de secret professionnel et des règles déontologiques propres à chacun des acteurs

Ce partage de l'information s'applique dans un strict respect des règles éthiques, déontologiques et réglementaires relatives au respect des personnes, à la discrétion et au secret professionnel.

Cela implique :

- que les données utilisées dans le cadre des échanges de pratique, des études de recherche et de la formation sont strictement anonymisées,
- que les échanges d'informations nominatives ont pour but la prise en charge directe des patients et sont limités aux professionnels intervenant pour un patient donné, et à ce qui est utile à leur intervention,
- que les patients sont informés de l'existence des modes d'intervention et des objectifs du réseau et sont invités à consentir à leur prise en charge dans ce cadre.

Le système d'information d'OncoCentre comporte des services accessibles au public sans restriction (site Internet) ainsi que des services réservés aux membres du réseau (dossier communicant de cancérologie).

Le dossier communicant de cancérologie (DCC), destiné à faciliter la coordination des soins et à recueillir des données pour l'évaluation de la qualité, est mis à disposition des médecins prenant en charge un même patient.

Sur le plan technique, toutes les mesures sont prises pour garantir la protection de la confidentialité des données nominatives selon la réglementation en vigueur ; le transfert des données entre les établissements et le serveur d'hébergement est crypté par un organisme agréé. Des documents sont mis en place pour permettre le recueil et les modifications éventuelles du consentement du patient.

Accès aux données du DCC :

- il est limité, pour chaque patient, aux professionnels de santé participants à sa prise en charge et aux membres de la RCP,
- seuls les membres de la cellule de coordination ont accès à tous les dossiers pour aider au fonctionnement du système, avec l'accord des animateurs des RCP et dans le strict respect du secret professionnel,
- chaque 3C a accès aux données agrégées le concernant sous forme anonymisée ; ces données sont utilisées, avec son accord, par le réseau régional pour son rapport d'activité et ses actions d'évaluation.

Article 6. Relations avec les industriels du secteur de la santé

Le réseau OncoCentre pourra solliciter les industriels du secteur de la santé pour le financement de son fonctionnement (diffusion, production de documents), ses manifestations et ses activités de formation.

Il s'interdit la passation de tout contrat d'exclusivité vis à vis d'une ou plusieurs firmes. En aucun cas les industriels ne peuvent influencer le contenu scientifique des communications ou des documents d'information ou de formation produits et diffusés par le réseau OncoCentre.

Documents complétant la présente charte :

- Charte des réunions de concertation pluridisciplinaire de la région Centre (05/12/07),
- Charte de fonctionnement de l'Equipe Mobile de Recherche Clinique (EMRC) de la région Centre (19/09/07),
- Charte du réseau des tumorothèques du Centre (09/05/07).

Charte validée par :

- le Conseil Scientifique du Groupement de Coopération Sanitaire - réseau OncoCentre en date du 27 Janvier 2011,
- l'Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire - réseau OncoCentre en date du 27 Janvier 2011.